

Chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **88 (1937)**

Heft 12

PDF erstellt am: **29.09.2022**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

velle sortie de feuilles. Par contre, il semble bien qu'aucune plante n'a péri à la suite de cette action desséchante du föhn. — En résumé, il s'agit d'un phénomène très général, mais fort variable d'intensité, et qui n'a eu, jusqu'à maintenant, comme conséquence qu'une perte d'accroissement, mais qui est certainement importante pour l'ensemble du canton. »

Tels sont les renseignements que nous avons pu recueillir, grâce à l'amabilité de nos deux collaborateurs. Au cas où quelque lecteur serait à même de venir compléter la documentation actuelle sur cette forme des dégâts que le föhn peut causer dans nos boisés, nous lui en serions fort reconnaissant. H. B.

CHRONIQUE.

Confédération.

Eligibilité à un emploi forestier supérieur. Conformément aux prescriptions actuellement en vigueur et à la suite des examens subis, le département soussigné a déclaré M. *Duri Pinösch*, de Fetan (Grisons), éligible à un poste supérieur de l'administration forestière.

Berne, le 28 octobre 1937. *Département fédéral de l'intérieur.*

Ecole forestière. Examens de diplôme. A la suite des examens réglementaires subis pendant le mois d'octobre (2^{me} série), l'Ecole polytechnique a décerné le diplôme *d'ingénieur forestier* aux deux candidats dont les noms suivent :

MM. *Salomoni André*, de Porrentruy (Berne),
Veillon Jean-Pierre, de Bex (Vaud).

Cantons.

Genève. Les arbres. Extrait du rapport présenté par M. *P. Revilliod*, président, à l'assemblée générale de l'« Association pour la création et l'entretien de réserves naturelles dans le canton de Genève ». « Et maintenant parlons *d'arbres*. C'est un sujet qui a le don de faire sortir les Genevois de leur calme et de leur réserve habituels. Un arbre tombe, la république prend les armes, les citoyens leurs plumes, les presses des journaux gémissent, la bataille est engagée.

Ce n'est pas votre comité ni les amis de la protection de la nature qui s'en plaindront. La hache et la scie entrent trop souvent et trop vite en action, et les défenseurs de nos beaux arbres ripostent énergiquement.

La commission cantonale pour la protection des sites a décidé, en effet, de faire un recensement de tous les beaux arbres de notre canton, de tous les groupements de végétaux dignes d'être maintenus, les bosquets, les rangées d'arbres, le long des vieux chemins, les anciennes délimitations de propriétés marquées par des chênes, par exemple, les rives boisées de tous les cours d'eau, etc.

Ce recensement permettra de se faire une idée exacte de la ri-

chese en beaux arbres de notre canton, du nombre de sites boisés qu'il faudrait conserver. La liste en serait communiquée à toutes les municipalités; des propositions de classement d'arbres particulièrement intéressants pourraient être faites et un règlement pourrait être élaboré pour restreindre les coupes d'arbres. »

Reproduit de « *Nos oiseaux* », août 1937, n° 133 (p. 50).

Grisons. M. l'inspecteur forestier d'arrondissement *Schwegler*, à Thusis, atteint par la limite d'âge, a démissionné à la fin de septembre 1937, après avoir rempli ses fonctions avec beaucoup de zèle pendant presque 40 ans. Le Conseil d'Etat a désigné son successeur, comme inspecteur forestier de l'arrondissement de Thusis, en la personne de M. *Max Ruedi*, ci-devant inspecteur forestier communal à Tamins. Ce dernier a été remplacé en cette qualité par M. *Chr. Luck*, ingénieur forestier.

Etranger.

Hollande. Le 1^{er} septembre 1937, M. *E.-D. van Dissel*, directeur de l'administration forestière domaniale, a été mis à la retraite, après avoir assumé cette direction durant 35 ans. En 1902, année de son entrée en fonction, les forêts domaniales hollandaises avaient une étendue très modeste. Aujourd'hui, elle est d'environ 50.000 ha; elle comprend surtout des boisements de landes et bruyères, puis 10.000 ha de réserves (parcs, séries artistiques, etc.). L'administration forestière hollandaise a déployé, en vue de cette augmentation, une activité remarquable, due surtout à l'impulsion que réussit à lui donner son chef. M. van Dissel a su aussi s'intéresser à l'économie forestière communale et particulière, qu'il a réussi à faire progresser de façon remarquable.

M. van Dissel a beaucoup publié. Et nous ne voulons pas manquer de noter qu'il a montré un réel intérêt pour les questions forestières de notre pays. Aussi nos vœux les plus cordiaux l'accompagnent-ils dans sa retraite. Puisse-t-il jouir longtemps, et en toute sérénité, d'un repos si bien gagné.

H. B.

BIBLIOGRAPHIE.

A. V. Radulescu. Wuchsleistung, Nutzung und Verjüngung der urwüchsigen Buchenbestände in den Karpathen. — Une plaquette in-8° de 112 p. — Ed. : Leopold Geller, à Bucarest. 1937.

L'auteur de la présente étude sur le hêtre dans les forêts vierges des Carpathes nous apprend, dans son introduction, que ce sont les deux faits suivants qui l'ont engagé à l'entreprendre : la forte régression, constatée dernièrement dans la forêt roumaine, de ces deux essences précieuses, le chêne et l'épicéa; puis, le fort développement de l'emploi dans l'industrie du bois de hêtre. Aussi bien, à l'en croire, le problème d'une meilleure utilisation de cette essence est-il devenu un de ceux qui préoccupent surtout la sylviculture roumaine.